

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

**LE 16 novembre 2017, à 18 H 30**

**Membres présents** : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Messieurs AMICHAULT Jean Claude, CULLIERE Nicolas, MILLEREAUX Vincent (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés** : Madame DUCHENNE Karine et Monsieur OLIVETTI Gilbert

**Secrétaire de séance** : Madame ROUX Isabelle

-----  
**Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.**

En ouverture de séance, Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Démission de l'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe
- Demande de réduction préavis logement communal
- Courrier concernant devis Charpentiers de Bourgogne
- Demande d'indemnisation d'entreprise concernant devis travaux non accepté par la commune
- Modification régisseur titulaire et suppléant gîte et salle polyvalente

**1°) Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu de la précédente réunion sera approuvé lors de la prochaine séance.

**2°) Fin de contrat femme de ménage appariteur**

Madame Gillot Yvette, qui souhaite partir à la retraite définitivement nous quittera le 18 décembre 2017. Les élus remercient Madame Gillot du travail accompli durant toutes ces années et lui souhaitent une retraite paisible et bien méritée.

**3°) Recrutement sur un poste vacant de femme de ménage appariteur**

Considérant qu'il s'avère nécessaire de faire face à la vacance de l'emploi précitée ci-dessus, Madame le Maire propose le recrutement d'un agent à raison de 12 heures mensuel à compter du 19 décembre 2017 pour une durée de 3 ans en contrat à durée déterminée, renouvelable une fois.

Il a été proposé à Madame Guillot Denise la vacance de ce poste qui ne sera accepté qu'après validation auprès du Centre de Gestion.

Les élus, à l'unanimité donnent leur accord et souhaitent la bienvenue à Madame Guillot Denise.

**4°) Demande de modification temps de travail Agent d'entretien.**

L'un des agents d'entretien souhaite une réduction de son temps de travail d'une journée suite à une demande de mutation en mai 2018 dans commune avoisinante.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, refuse cette requête.

**5°) Frais de scolarité école de Précy le Sec 2016/2017**

Les frais de scolarité, pour l'année 2016/2017 s'élèvent à 2135 € pour 7 enfants

Les élus, à l'unanimité donne leur accord.

### **15°) Nouveaux statuts CCAVM**

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion dans l'attente d'explication de la CCAVM

### **16°) Nouvelle convention avec le Site Naturel de Bourgogne**

Madame le Maire explique les résultats de la réunion du groupe de travail concernant les projets de la nouvelle convention avec le Conservatoire Naturel de Bourgogne (la dernière convention datant de 1993). Après concertation et remarques des élus, Madame le Maire contactera Mr Jouve du Conservatoire afin d'y apporter les dernières modifications.

### **17°) Démission de la secrétaire de mairie**

Madame Le Maire donne lecture du courrier en recommandé reçu le 15 novembre 2017 sur la demande de démission de Madame Morizot Evelyne, Adjoint administratif territorial principal 1<sup>er</sup> classe à effet au 18 décembre 2017.

### **18°) Demande de réduction de préavis logement communal**

L'un des locataires d'un logement communal demande à écourter son préavis au 30 novembre 2017. Les élus acceptent, à l'unanimité, cette demande.

### **19°) Devis charpentiers de Bourgogne**

Suite à notre proposition d'indemnisation sur son devis effectué pour la toiture de l'église, l'entreprise n'accepte pas l'indemnité proposée par la commune et demande au minimum 1500 €. Au vu de nouveaux éléments, les élus refusent leur demande et Mme Le Maire fera un courrier à l'entreprise.

### **20°) Devis payant**

Mme le Maire demande aux élus d'être vigilants sur les demandes de devis car les entreprises font le forcing pour une indemnisation en cas de devis non acceptés.

### **21°) Modification Régisseurs titulaire et suppléant pour location gîte et SDF**

Madame Le Maire informe les élus, que la Trésorerie ne réceptionne plus les régies le mercredi et de ce fait, les régisseurs actuels doivent être remplacés.

La proposition faite est Mme Nathalie Tarrinha en titulaire et François Ippolito en suppléant.

Les nouveaux délégués prendront leur poste dès acceptation de la trésorerie et l'arrêté sera rédigé en conséquence.

### **22°) Questions diverses :**

L'un des élus informe que l'un des chauffeurs de car s'inquiètent du passage à 70 km/h sur la RD606 car quand il arrive de Voutenay sur Cure pour tourner sur le pont de Saint Moré, les camions ou véhicules ont tendance à rouler trop vite et au vu de la longueur du car pour tourner, il craint un jour un accident.

Mme le Maire est au courant de cette réclamation et se mettra en rapport avec la SRD afin de trouver une solution.

Séance levée à 20 h 00

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 26/11/2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.



Le Maire,  
Monique MILLEREAUX